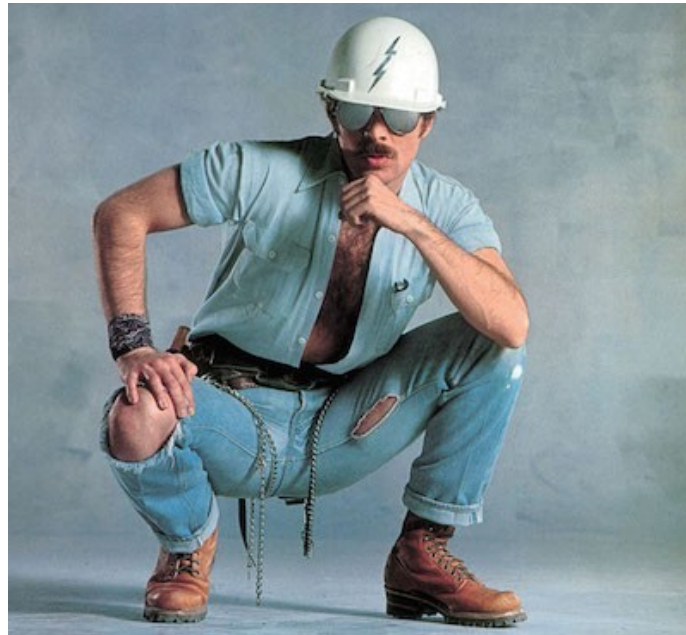


Notre représentante CHS-CT s'est rendue hier (23 avril 2019) à la réunion de chantier concernant les travaux des façades de Cadeï. Cette dernière a été avancée d'une semaine (normalement elle est censée se tenir les derniers mardis de chaque mois).



(Photo du chef de chantier non contractuelle)

Voici ce qui en est ressorti :

- **Au sujet des trous dans les murs provoqués par le processus d'hydrodémolition** (nan, c'est pas pour avoir une meilleure aération des locaux...) :
Un chef de chantier est (normalement) passé dans chaque service après l'hydrodémolition et a relevé tous les trous. Après la fin de chaque phase de travaux, une entreprise sera mandatée pour reboucher et retapisser les murs endommagés.
Vous pouvez également signaler les trous directement à Philippe ALESSANDRA, et rien qu'à lui. Inutile de mettre la division BLII ou l'assistant de prévention dans la boucle, ils ne gèrent pas cet aspect du chantier.
Dans le même esprit, un nettoyage des vitres est prévu un peu plus tard pour chaque façade terminée.
- Actuellement, **la première phase est sur le point d'être achevée**. Il ne restera que le ravalement à faire, mais ça ne fait pas de bruit !
Pour savoir qui est concerné, c'est simple : c'est ceux qui ont déjà eu la journée d'autorisation d'absence. Sinon, suivez les échafaudages.
- **La deuxième phase commencera sur les façades ouest (qui donne sur l'entrée véhicule) et sud (rue Cadeï)**. L'hydrodémolition devrait démarrer à partir du 6 mai, ou plus tard si le chantier est retardé par le mauvais temps.

- **50 casques anti-bruit supplémentaires vont être déployés. Si vous en avez besoin, il faut en faire la demande auprès de votre chef de service.** Celui-ci recensera les besoins pour son service et fera une demande globale à Philippe ALESSANDRA. Là encore, inutile de demander à un autre intervenant ou encore de faire la demande directement à Philippe, pour des raisons évidentes de logistique.
- **Enfin, si vous rencontriez des difficultés pour obtenir la journée d'autorisation d'absence** lorsque votre bureau est concerné par le processus l'hydrodémolition (par exemple parce qu'il y a plein de places libres dans le bureau d'à-côté ou parce que vous étiez dans un autre bureau qui a déjà été traité et vous avez déjà eu votre journée... liste de prétextes non exhaustive...), **n'hésitez pas à nous en avvertir.**
VOUS AVEZ DROIT A CETTE JOURNEE !
- Divers :**Le chauffage va être arrêté dans la semaine. Quant à la clim', il est prévu qu'elle soit mise en route plus tôt que les autres années. Le nettoyage des filtres est prévu courant mai.**